Lusage des tentes en dilatant ne peut estre
dáucuns secours dans le traitement des playe mis par un effet
contraire la veritable source dún nombre infinis daccidans tous
les bons praticiens ne conviendrons til pas que lintention delanature
et celle delart nont que une seulle indication dans traitement des
playé qui est la reunion hor donc rien ne soposse alintention
delanature et du chirurgien comme les pernicieux usage des
tentes et dilatans comme nous le prouveron tant par écrit quetant
dáuteurs celebre nous aiant laissé qui ne nous ay quetrop
confirmé par notre propres lexperience il sagit donc que de
prouver les mauvais effet des tentes et dilatans dans le traitement
des playe les douleurs insuportable les gonflement les
infamations les resipelle les cangraine les paralisis les convultions
qui arrive aumalade ne peut estre que les pernicieux effet de
ces sortes dinstrumens toutes les fistulles qui restes apres les
operations de chirurgie ne sont que trop les malheureux
temoins. de leur mauvais usage il est un fait certain quetenant
une playe ouverte par les moyens dúne tente quil faut
absolument que ces corps estrangé froissent les fibres et les durcy
les crispe bouche les vesseaux tant sanguins que linfatique
et ce qui enpeche et arrete le cour de ce fluide que lon
doit regarder comme le veritable baume guerissant les playe
venir ou tenire une playe ouverte les dilatant sont
inutille nous sommes plainement convincu quil ne vient
jamais une parfaite cicatriation que le fond ne soient
mondiffié dans les playe ou les os sont decouvert il nia pas
plus de lieu de le pratiquer puisque toutes les os decouvert

PERRAULT
carton 2 n° 14 d. 2

ne Sont point toujour Sugéte a la lexfoliation je Supposse
ne amoins que les os soient alteré les tentes seroient encor jnutitte
puis que la playe ne seroit mis qua apres lexfoliation a pres
tous les faits cy dessus Inoncés jose dire avec tous les auteurs
celebre que lon doit absolument Suprimer et banir de la Chirurgie
des jnstrumens aussy pernicieux et quapable des causés
tans de desordre

Faite de pratique

En mil Sept cens trente un j'ay fut appellé le dix huit
de novembre dernier pour voir une femme malade que
j'ay trouvé digne de compation par la megreure ou elle estoit
que lon ne pouvoit regardé que comme une eptisy des mieux
de caracterissé apres avoir jntérogé la malade elle mes dit
quand mil Sept cens vingt neuf il lui esté Survenue une
tumeur dans laine et qun chirurgien luy en avoit fait e
louverture et que depuis cetemps la elle avoit resanty e
des grandes douleurs avec une supuration aboudante e
et continuelle quil auroit sandoute mené a la morde par
une faute entier du sang fy apres avoir visité la playe
que je trouvé fistulleuse et remplié dune tente dure
comme un cloud en longue des six a sept travers des e
doigts j'ay retiré dabore ce corps estrange jugean quil
pouvoit estre l'auteure de tous ces accidans je nén fut
que trop convincu lors que deux jours apres la malade
mes dit quel ne resentoit plus aucune douleur la fievre
esté disparu et quel commencoit avoir a petit et fut

pour lors que je rapellé amamemoire ce que javoit leu
dans le Chirurgien delhopital je resolu en meme temps de
ne jamais men servire je rapporte cette Exemple
comme la plus nouvelle et la plus remarquable quil mes soient
tombé entre les mais je crois quil ne sera poin hor des propos
des raportés les traitemens que je mes suis Servis dans mes
premier pensement dune jugextion vulleraire et balsamique
en un petit plumacceaux couvert du baume darceusse et les
tous recouverte dune emplatre donguent de lamere je puis
assuré quand cinq semaines des temps cette fistule fut
parfaitement mondiffié siquatrisé par ce pensement quoy
que se fut vne pauvre femme qui ne suivé aucun regime
et depuis ce temps la la malade na resenty aucune
douleur et jouie actuellement dune Sente parfaite

Jaj Suisenatandan que nos bonthe Mesieur maie fait
Lagrace de leur me doute aveque un profons Respeque
Aune entier Soumision Le m viendre de nos Suga

de soissons ce 14 may 1733

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE

ne Sont point toujour Sugorte lalixfoliation je Supoffe
ne amoins que les os soient alteré les tentes seroient encor jinutitte
puis que la playe ne fornis qua apres lexfoliation apres
tous les faits cy dessus Enoncés j'osse dire avec tous les auteurs
celebre que lon doit absolument Suprimer et bannir de la Chirurgie
des jnstrumens aussy pernicieux et quapable des causes
tant de desordre

Faite de pratique

En mil sept cens trente un j'ay fut appellé le dix huit
de novembre dernier pour voir une femme malade que
j'ay trouvé digne de compation par la megreure ou elle estoit
que lon ne pouvoit regardé que comme une eptisie des mieux
de caracterissé apres avoir jnterogé la malade elle me dit
quand mil sept cens vingt neuf il lui esté Survenue une
tumeur dans laine en quy chirurgien luy en avec fait
louverture et que depuis ce temps la elle avoit resanty
des grandes douleurs avec une supuration aboudante
et continuelle quil auroit fandoute mené a la more par
une fante entier du sang fy apres avoir visité la playe
que je trouvé fistulleuse et remplie d'une tente dure
comme un cloud et longue des six a sept trauers des
doigts j'ay retiré dabore ce corps estrange jugean quil
pouvoit estre l'auteure de tous ces accidans je nen fut
que trop convincu lors que deux jours apres la malade
me dit quel ne resentte plus aucune douleur la fieure
esté disparu et quel commencoit avoir a petit et fut

pour lors que je rapellé amamemoire ce que javoit leu
dans le Chirurgien delhopital je resolu en meme temps de
ne jamais menservire je rasporte cette Exempelle
comme la plus nouvelle et la plus remarquable quil mes soient
tombé entre les mais je crois quil nesera point hor des propos
des rasportes les traitement que je mes suis Servis dans mes
premier pensement dune jugextion vulleraire et balsamique
en un petit plumacceaux couvert du baume darceusse et les
tous recouverte dune emplatre donguent de lamere je puis
assuré quand cinq semaines des temps cette fistule fut
parfaitement moudiffié siquatrisé par ce pensement quoy
que se fut une pauvre femme qui nesuivé aucun regime
et depuis ce temps la la malade na resenty aucune
douleur et jouié actuellement dune Santé parfaite

Jaj Suisenatandan que nos Bonthe Mesieux maie fait
Lagrace de leue me doute aueque un profons Respeque
A une entier Soumision Le moiendre de nos Suga

perrault

de soissons ce 14 may 1733

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE

N°. 1.

reçu le 15. may. 1733.